

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 05 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 avril 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 avril 2022
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 11 mai 2022
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Benoît LAMIABLE, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

M. Benoît LAMIABLE, a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA,
M. Bruno JANOT, a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE DAX - ELECTION DES ADMINISTRATEURS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 123-6 ainsi que R.123-7 et suivants,

VU la délibération n°20200604-10 du 04 juin 2020 relative à la fixation du nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Dax.

CONSIDERANT le dépôt des listes effectué pour procéder au renouvellement de l'élection des administrateurs du CCAS de la ville de Dax,

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de procéder aux opérations de vote, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle, pour les 8 sièges à pourvoir.

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS Julien, Maire, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret :

- consitution du bureau de vote : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE et M. Pierre STETIN

- annonce des 2 listes déposées :

Liste VIVONS DAX ! L'ENERGIE DU RENOUVEAU :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Mylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE.

Liste DAX EN COMMUN :

M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

- vote à bulletin secret

- après dépouillement, la liste VIVONS DAX ! L'ENERGIE DU RENOUVEAU ayant obtenu 28 voix et la liste DAX EN COMMUN ayant obtenu 7 voix, les membres du Conseil d'administration du CCAS sont désignés comme suit :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,

M. Julien RELAUX,

Mme Mylène HENAULT,

Mme Aline DUZERT,

M. Patrice BOUCAU,

Mme Gisèle CAMIADE,

M. Pierre STETIN,

M. Didier ZARZUELO.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien Dubois, written over a circular official stamp.

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »